



ADERLY

AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA
REGION LYONNAISE
Association Loi 1901

20 rue de la Bourse
69002 LYON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023



ADERLY

AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA REGION LYONNAISE
Association Loi 1901

20 rue de la Bourse
69002 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée générale,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADERLY, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'existence d'un litige avec un prestataire de service exposé dans la note « Autres éléments significatifs » de l'annexe ;

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.



VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 7 juin 2024

Le commissaire aux comptes
implid audit

Thibault CHALVIN
Associé

Actif		Au 31/12/2023			Au 31/12/2022	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	608 378	208 378	400 000	400 107
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	608 378	208 378	400 000	400 107
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst.techniques, mat.out.industriels	363 853	277 882	85 971	176 595
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL	363 853	277 882	85 971	176 595	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées	57 475	57 475			
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres	300		300	300	
	TOTAL	57 775	57 475	300	300	
	Total I	1 030 006	543 735	486 271	577 002	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	761 008		761 008	101 482
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	22 938		22 938	22 284
		TOTAL	783 946		783 946	123 767
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		2 018 906		2 018 906	3 112 382	
	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	92 991		92 991	94 601	
	Total II	2 895 844		2 895 844	3 330 751	
	Frais d'émission des emprunts III					
	Primes de remboursement des emprunts IV					
	Ecart de conversion Actif V					
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	3 925 851	543 735	3 382 115	3 907 754	
Renvois	(1) Dont droit au bail					
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Passif		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	350 000	
Autres	305 703	305 703	
Report à nouveau	1 828 589	1 859 510	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-194 784	319 078	
Situation nette (sous-total)	2 289 508	2 484 292	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total I	2 289 508	2 484 292	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	44 000	145 000
Total II	44 000	145 000	
Provisions	Provisions pour risques	5 000	5 000
	Provisions pour charges	244 758	36 562
	Total III	249 758	41 562
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	16 548	13 826
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	306 478	766 221
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	421 072	328 114
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	7 500	4 573
	Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	47 249	124 163	
Total IV	798 848	1 236 898	
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	3 382 115	3 907 754	
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	7 000	7 000
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	129 760	183 542
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	4 122 016	3 851 005
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		456 219	
Utilisations des fonds dédiés	145 000		
Autres produits	74 844	1	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	4 478 621	4 497 768
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	1 987 550	2 059 269
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	148 573	129 453
	Salaires et traitements	1 423 461	1 142 988
	Charges sociales	604 916	480 233
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	79 298	104 359
	Dotations aux provisions	208 195	30 000
	Reports en fonds dédiés	44 000	
	Autres charges	161 352	213 420
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	4 657 347	4 159 724
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	-178 726	338 044

Compte de résultat

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	56 940	10 194
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	40	5
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	56 981	10 200
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		27 705
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		27 705
	2. Résultat financier (III-IV)	56 981	-17 504
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	-121 745	320 539
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		730
	Sur opérations en capital	120	255
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	120	985
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	493	
	Sur opérations en capital	58 999	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	59 493	
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)	-59 373	985
	Participation des salariés aux résultats VII		
	Impôts sur les bénéfices VIII	13 666	2 447
	Total des produits (I + III + V)	4 535 722	4 508 954
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	4 730 506	4 189 876
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	-194 784	319 078
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
	Dons en nature		
	Prestations en nature	1 134 000	1 304 303
	Bénévolat		
	Total	1 134 000	1 304 303
Charges des contributions volontaires en nature			
	Secours en nature		
	Mises à disposition gratuite de biens	1 134 000	1 304 303
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		
	Total	1 134 000	1 304 303



1 Préambule

L'Aderly est l'Agence pour le Développement Économique de la Région Lyonnaise. Association loi 1901 à but non lucratif, fondée en 1974 conjointement par la Métropole de Lyon, la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne, le Conseil Général du Rhône et le MEDEF Lyon-Rhône, l'Aderly couvre toutes les étapes d'un projet de développement ou d'implantation d'entreprise en région lyonnaise. Elle détecte de nouveaux projets d'investissement, les propose aux territoires avec lesquels elle collabore et accompagne tous types d'entreprises, des PME aux grands groupes, dans les secteurs d'activité qui font le paysage économique de la région lyonnaise.

L'Agence propose une offre de services gratuits et adaptés pour assurer les meilleures conditions d'implantation de ces entreprises en région lyonnaise et leur ancrage territorial.

Depuis 2008, l'Aderly assure aussi le portage d'ONLYLYON, la marque officielle et le programme innovant de marketing territorial de la Métropole de Lyon avec de nombreuses actions coordonnées à Lyon et dans le monde afin de renforcer la notoriété du territoire.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 382 115.85€.

Le résultat net comptable est une perte de 194 784.26€.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/05/2024 par les dirigeants.



2 Principes et méthodes comptables

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.



3 Événements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

1. Actions, évènements reportés, évolution de l'Association

L'ADERLY a poursuivi en 2023 sa transformation. L'association a défini son plan stratégique pour évoluer face aux grandes mutations : OCTOPOD, tout en assurant la continuité de service de son activité. Ce plan OCTOPOD, constitué de plusieurs chantiers de redirection se déclinera sur 2024 et 2025.

L'organisation évolue donc selon ce plan et les derniers postes seront pourvus en 2024.

A noter le déménagement de l'équipe ONLYLYON qui a rejoint l'équipe INVEST dans les locaux de la CCI : arrêt des loyers mi-2023 et mise au rebut des immobilisations d'agencements des anciens bureaux. Déménagement des bureaux de l'ADERLY au sein de la CCI du deuxième étage au rez-de-chaussée : coût du déménagement et des mises au rebut de certaines immobilisations intégrés dans les comptes 2023.

2. Fonds dédiés

Les fonds dédiés 2021 pour l'activité INVEST, projet web, avaient été reportés en partie sur 2023, pour un montant de 50 K€ et ont été utilisés en 2023 comme prévu. Ce projet est désormais soldé.

Les fonds dédiés du programme ONLYLYON s'élevaient à 95 k€ au budget 2023 :

- 30 k€ du plan média finalisé par Dentsu en janvier 2023. Le plan est donc soldé.
- 65 k€ pour l'outil ambassadeurs. La nouvelle stratégie Ambassadeurs ONLYLYON 2022-2025 ayant été validée courant 2022, ce fonds avait été reporté sur 2023. L'outil a été réalisé en 2023 pour 65 K€ conformément au plan et le projet est soldé.

Dans le programme ONLYLYON 2023 figure la deuxième campagne 5 Vies avec la conception de nouveaux portraits vidéo. Celle-ci n'a pu être livrée que partiellement fin 2023 et la campagne s'étendra jusqu'à début 2024. Un fonds dédié est mis en place en 2023 pour 44 K€ et sera utilisé sur le budget 2024.



3. Réserve dédiée

Une affectation du résultat passé, à hauteur de 350 K€, a été enregistrée dans une réserve dédiée au plan de transformation OCTOPOD. Les dépenses OCTOPOD pour l'exercice 2023 s'élèvent à 170 K€.

4. Provisions

Une provision de 5 K€ a été conservée dans le cadre du litige avec la société ADL France pour couvrir les frais de justice. Comme les années passées, aucune provision n'a été constatée pour le litige en lui-même, le premier jugement rendu confortant la position de l'ADERLY.

Une provision pour contentieux du travail a été comptabilisée pour 204 K€ pour un litige en cours.



4 Autres éléments significatifs

Litige avec un prestataire de services :

- l'association a été facturée début 2019 par un ancien prestataire de services ayant presté sur les exercices 2012 à 2015 dans le cadre d'un contrat d'apport de projets d'implantation d'entreprises rémunéré par un fixe annuel complété d'un variable lié au nombre d'emplois créés sur les années suivantes sur une période de 3 ans.

- La gouvernance de l'association considère cette facturation non fondée car conteste la réalité des prestations délivrées et conformément à sa décision prise lors de l'arrêté des comptes 2019, n'a pas comptabilisé dans ses comptes 2020, la facture reçue en 2019 d'un montant TTC de 256K€.

Ce litige est entre les mains d'un avocat dans le cadre d'une procédure en cours devant le tribunal judiciaire de Lyon, en défense. L'Aderly maintient que cette facture est non fondée.



5 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

5.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés



5.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations	Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)	
			Sorties	Virements		
Imm. incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	
	Autres immobilisations incorporelles Total II	678 540	-	70 162	-	608 378
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-	-	-
	Install. générales, ag. Am. divers	361 689	7 267	303 270	-	65 686
	Matériel de transport	-	-	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	334 484	40 300	76 617	-	298 168
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Total III	696 173	47 567	379 887	-	363 854	
Immobilisations financières	Participations	57 475	-	-	-	57 475
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	300	-	-	-	300
Total IV	57 775	-	-	-	57 775	
Total général	1 432 488	47 567	450 049	-	1 030 007	



5.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations	Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)	
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	
	Autres immobilisations incorporelles Total II	278 433	107	70 162	208 378
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	
	Constructions	-	-	-	
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-	
	Install. générales, ag. Am. divers	245 334	37 737	251 125	31 946
	Matériel de transport	-	-	-	
	Mat bur., informatique, mobilier	274 243	41 455	69 762	245 936
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	
Total III	519 577	79 192	320 887	277 882	
Total général	798 010	79 299	391 049	486 261	



5.2 Actif circulant

5.2.1 Charges constatées d'avance

Nature	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Frais généraux	01/01/2023	31/12/2023	92991.33		

5.3 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds propres, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-			-		-		-
Réserves	305 704	350 000	-	-		-		655 704
Report à nouveau	1 859 511	-30 922	-	-		-		1 828 589
Excédent ou déficit de l'exercice	319 078	-319 078	-	-	-	-194 784	-	-194 784
Dotations consommables	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-			-		-		-
Provisions réglementées	-			-		-		-
TOTAL	2 484 293	-	-	-	-	-194 784	-	2 289 509



5.3.1 Réserve pour projet associatif

Le « projet associatif/de la fondation » est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'association ou de la fondation pour réaliser l'objet social

Intitulé des projets	Montant début exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (consommation par investissement : transfert vers le compte 1027)	Montant fin exercice
Projet SITE WEB	50000		50000		
Projet DENTSU AFFICHAGE 2023	30000		30000		
Projet AMBASSADEURS	65000		65000		
Projet 5 VIES		44000			44000



5.3.2. Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

1. Hypothèses d'Evaluation

Les hypothèses mises en œuvre dans l'évaluation sont directement liées aux comportements sociaux et démographiques de la population étudiée. Elles traduisent les rapports économiques existant entre certains facteurs. Elles se décomposent principalement en variables économiques et en variables démographiques.

1.1. Variables Economiques

1.1.1. Taux d'actualisation

Il doit être déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie (Obligations corporate AA).

Les paramètres financiers retenus sont les suivants :

- ✓ Taux d'actualisation : 3,20 %

1.1.2. Revalorisation des salaires

La revalorisation des salaires peut être linéaire ou variable. Elle est ainsi représentée sous la forme de tables qui expriment un taux d'évolution de la rémunération par âge.

Les tables retenues dans le cadre de cette étude sont les suivantes :

- ✓ CADRE : Décroissance faible
- ✓ NC : Décroissance faible

1.1.3. Charges sociales patronales

Les indemnités de fin de carrières versées aux salariés dans le cadre d'un départ volontaire sont soumises aux charges sociales patronales. Les taux retenus pour cette évaluation sont les suivants :

- ✓ CADRE : 45%
- ✓ NC : 40%

1.1.4. Contribution employeur

Depuis le 1er janvier 2008, l'employeur est redevable d'une contribution sur les indemnités de mise à la retraite versées aux salariés à compter du 1er janvier 2009. Les taux de contribution pris en compte sont les suivants :

- ✓ CADRE : 50%
- ✓ NC : 50%

1.1.5. Les droits conventionnels

L'indemnité de départ en retraite est déterminée à partir de la convention collective ou de l'accord collectif si ceux-ci sont plus favorables que les indemnités légales.



Les tables retenues par catégories sont les suivantes :

Départ volontaire :

- ✓ CADRE : Indemnités légales de Départ Volontaire (DV)
- ✓ NC : Indemnités légales de Départ Volontaire (DV)

Mise à la retraite :

- ✓ CADRE : Indemnités légales de licenciement (MR)
- ✓ NC : Indemnités légales de licenciement (MR)

1.2. Variables Démographiques

1.2.1. Mobilité des actifs: le turnover

Le taux de turnover ou taux de rotation du personnel représente le rapport entre le nombre de salariés ayant quitté l'entreprise et ceux présents.

Les tables retenues par catégorie sont les suivantes :

- ✓ CADRE : Turn-over faible
- ✓ NC : Turn-over faible

1.2.2. La probabilité de survie : La table de mortalité

Cette probabilité est déterminée à partir de tables statistiques de mortalité de la population française. Par exemple, la table INSEE indique le nombre de survivants à chaque âge pour 100 000 individus à la naissance en faisant une distinction par sexe.

Les tables retenues par catégorie sont les suivantes :

- ✓ CADRE : INSEE 2023
- ✓ NC : INSEE 2023

1.2.3. Ventilation des départs à la retraite

Les taux retenus sont les suivants :

- ✓ Départ volontaire (Départ à l'initiative du salarié) : 100 %
- ✓ Mise à la retraite par l'employeur : 0 %

1.2.4. Âge de départ à la retraite

- ✓ CADRE : 60-64 ans (Age légal de départ)
- ✓ NC : 60-64 ans (Age légal de départ)



1.3. Statistiques par catégorie

Catégorie	Effectif	Age moyen	Ancienneté moyenne	Salaire moyen	Durée d'activité probable résiduelle
CADRE	15	43	10	4 566,00	15
NC	4	39	8	2 009,97	16
TOTAL	19				

2. Résultat de l'évaluation

2.1 Engagement IFC

Compte tenu des données de l'entreprise, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux d'actualisation brut de **3,20 %**, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au **31/12/2023** s'élève à **40 589.50** euros.

2.2 Ventilation de l'engagement par catégorie

Catégorie	Engagement (€)
CADRE	35 225,93
NC	5 363,57
TOTAL	40 589,50



6 Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-	-	
	Prêts	-		
	Autres	300	300	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	761 008	761 008	
	Autres	22 938	22 938	
Charges constatées d'avance		92 991	92 991	
TOTAL		877 237	877 237	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		16 548	16 548		
Fournisseurs et comptes rattachés		306 478	306 478		
Dettes fiscales et sociales		421 072	421 072		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		7 500	7 500		
Produits constatés d'avance		47 249	47 249		
TOTAL		798 848	798 848		



7. Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	7 000	-	7 000	-
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	-	-	-	-
- Legs, donations et assurances-vie	-	-	-	-
- Mécénat	-	-	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	129 761	-	183 544	-
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	-		-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-		-	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	131 945		11 186	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	4 122 017		3 851 005	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	456 220	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	145 000	-	-	-
TOTAL	4 535 723	-	4 508 955	-
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-	-	-
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	-	-	-	-
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-	-	-
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	4 464 645	-	4 157 429	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	208 196	-	30 000	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	13 666		2 447	-
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	44 000	-	-	-
TOTAL	4 730 507	-	4 189 876	-
EXCEDENT OU DEFICIT	-194 784	-	319 078	-



B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	-	-	-	-
Prestations en nature	1 134 000	-	1 304 303	-
Dons en nature	-	-	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-		-	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature	-		-	
Dons en nature	-		-	
TOTAL	1 134 000	-	1 304 303	-
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	-	-	-	-
Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	-	-	-	-
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	1 134 000	-	1 304 303	-
TOTAL	1 134 000	-	1 304 303	-



8 Informations relatives à la fiscalité

-	Résultat de l'exercice	-	194 784,26
-	Impôt sur les bénéfices à % ⁽¹⁾	+	0
-	Résultat avant impôt	=	<hr/> - 194 784,26
-	Variation des provisions réglementées		



9 Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants

9.1 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	15	
Agents de maîtrise et Techniciens		
Employés	4	
Ouvriers		
TOTAL	19	